

École MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE – Collège

Établissement privé catholique sous contrat d'association

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2026/2027

COLLEGE

A LIRE ATTENTIVEMENT

➤ CALENDRIER SCOLAIRE :

RENTRÉE	MARDI 1er SEPTEMBRE 2026 - A 8H30 dans la cour du collège, pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. → Pas de cours pour les 6^{èmes} ce jour-là. MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 - A 8H30 pour les élèves de 6^{ème} → Accueil dans la cour suivi d'une réunion d'information au CDI avec les parents → La journée se terminera à 12H00. → Pas de cours pour les 5^e, 4^e et 3^e ce jour-là.
VACANCES	
TOUSSAINT	Du vendredi 16 octobre 2026 Au lundi 2 novembre 2026
NOËL	Du vendredi 18 décembre 2026 Au lundi 4 janvier 2027
HIVER	Du vendredi 13 février 2027 Au lundi 1 ^{er} mars 2027
PRINTEMPS	Du vendredi 10 avril 2027 Au lundi 26 avril 2027

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.

➤ **LE RÈGLEMENT INTERIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :**

Le règlement intérieur à destination des élèves a été travaillé avec l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

Il est associé à une fiche de suivi pour chaque élève qui reste en classe. Chaque mois, une copie de cette fiche vous sera remise. Vous devrez alors en prendre connaissance et émarger dans le tableau du carnet de correspondance.

Les élèves doivent être présents dans l'établissement du début des cours à la fin des cours (8H30-12H05 / 13H20-16H55). Toute sortie de l'établissement pendant l'horaire scolaire est interdite.

Les demi-pensionnaires ne peuvent pas sortir entre 12H et 13H20.

Pour les demi-pensionnaires, **aucune autorisation exceptionnelle pour aller prendre son repas à l'extérieur ne sera acceptée, quelles que soient la classe et la période de l'année.**

Ce règlement intérieur va de pair avec **le contrat de scolarisation.**

➤ **RETARD :**

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avec son carnet de correspondance avant de se rendre en classe.

➤ **FACTURATION :**

A compter de la prochaine rentrée scolaire, un nouveau logiciel de comptabilité va être mis en place permettant, entre autres, de vous envoyer les factures sur votre espace numérique personnel **d'Ecole Directe.**

➤ **ABSENCES :**

Pour toute absence, la famille doit prévenir le matin même entre 8H15 et 9H00 l'établissement en contactant le secrétariat par téléphone (04 73 33 51 68), par mail (0631115v@ac-clermont.fr) ou via Ecole directe. Un certificat médical est obligatoire pour toute maladie contagieuse.

Un billet d'absence (dans le carnet de correspondance) est à remplir par la famille le jour du retour en classe et doit être présenté à Mme Dabert (vie scolaire) ou à Mme Potet (secrétariat).

Les autorisations d'absence (pour événement familial...) ne seront accordées qu'à titre exceptionnel après demande écrite de la famille auprès du Chef d'Etablissement.

ATTENTION : Des absences répétées non justifiées feront l'objet d'un signalement au Rectorat.

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle), un registre devra être signé au secrétariat par la personne qui viendra chercher l'élève.

➤ **AGENDA / CARNET DE LIAISON :**

Un « outil » réunissant l'agenda et le carnet de liaison sera fourni à votre enfant le jour de la rentrée scolaire. Son coût de 8 € sera déduit du forfait pédagogique.

C'est le lien entre la famille et l'établissement. L'élève doit toujours l'avoir sur lui. **Il doit le tenir avec soin**, et les parents doivent le consulter régulièrement.

➤ **FOURNITURES SCOLAIRES :**

Les listes de fournitures scolaires sont téléchargeables sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

- **ENT de l'établissement :** « **Ecole directe** » ► Plateforme pour la gestion des notes / du cahier des textes en ligne / de la messagerie.

Des codes personnels d'accès vous seront communiqués en début d'année scolaire.

L'accès aux relevés de notes de votre enfant pourra se faire par internet.

Vous recevrez les bulletins trimestriels de votre enfant via cette plateforme.

- **ÉTUDE** (1,80 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du jeudi 3 septembre 2026 (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.

- **GARDERIE** (1,80 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du lundi 1^{er} septembre 2026, 17H00. Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment pour celui du soir (**18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17H30 le vendredi**)

- **ASSURANCES :**

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » avant **le 21/09/2026.**

➤ **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

► Les parents sont fortement invités à suivre de près le travail de leur enfant.

Pour ce faire, il faut contrôler le cahier de textes aussi souvent que possible afin de s'assurer que le travail demandé est fait.

► « Depuis la rentrée scolaire 2018, l'utilisation des téléphones mobiles et des montres connectées est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges sur le temps scolaire et périscolaire. » Le Ministre de l'Education Nationale.

Une circulaire sera distribuée à tous les élèves le jour de leur rentrée stipulant les modalités de dépôt.

➤ **JEUX DE LA MAISON EVENTUELLEMENT APPORTÉS PAR LES ELEVES (notamment en 6^e) :**

→ Les jeux que les élèves apportent de la maison restent sous leur responsabilité.

→ Il sera interdit d'apporter toute sorte de cartes qui peuvent entraîner des échanges.

► Les élèves qui prennent le car doivent se rendre sur la cour **dès leur arrivée** le matin et ne sortir de l'établissement quelques minutes avant l'heure du départ de leur car.

➤ **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :**

Le secrétariat sera ouvert de 8H00 à 12H15 et de 13H15 à 18H00, 17H00 le vendredi.

L'accueil téléphonique est assuré de 8H00 à 12H15 et de 13H15 à 18H00, 17H00 le vendredi.

➤ **APEL :**

L'Assemblée Générale de l'APEL se déroulera le **VENDREDI 25 SEPTEMBRE** à 18H00.

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !!!

Monsieur CIA,
Chef d'établissement


ENSEMBLE SCOLAIRE
SAINTE AGNÈS
4, rue du Pont Chaput
83630 VOLUC
Tél : 04 73 33 51 68 - Fax : 04 73 33 62 67
RNE : 003 1715 V